

AR PREFECTURE

017-200041523-20200610-DEC260_2020-AU
Reçu le 10/06/2020

H A U T E



Décision n° 260 / 2020
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 26 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque et Maison de la Vigne et des Saveurs).

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide d'adhérer à l'Association Régionale des Grands Acteurs du Tourisme (ARGAT) pour l'année 2020.
Le montant de cette adhésion est de 500 € TTC.

Fait à Jonzac,

Le 10 JUIN 2020

Le Président
Claude BÉLOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex